

La dette publique du Québec : dégonfler le monstre !

**Érik Bouchard-Boulianne
et Pierre-Antoine Harvey**
Économistes CSQ

Pour justifier son programme de coupes, son refus de reporter l'équilibre budgétaire et son absence de réelle stimulation économique, le gouvernement répond invariablement : « La dette du Québec est déjà trop élevée; on ne peut plus s'endetter davantage. » Puisque la dette publique du Québec constitue un argument clé du gouvernement, cet article vise à nous donner quelques outils pour comprendre le débat et dédramatiser la situation.

Le Québec en contrôle de sa dette

Le chiffre absolu de la dette, 198 000 000 000\$, n'est utile que pour faire peur. Pour comprendre le poids réel de la dette publique, il faut la mettre en relation avec la taille de l'économie. Ainsi, lorsque l'on regarde les données sur le poids de la dette brute par rapport au produit intérieur brut (PIB), on remarque que, depuis les années 2000, le fardeau de la dette n'a pas augmenté, mais a légèrement diminué. La dette brute est passée de 57,7% en 1998, à 50,3% en 2009. Ensuite, le poids de la dette a remonté à 54,3% en 2014, en raison des légers déficits causés par la récession de 2009 et du marasme économique qui a suivi, ainsi que de l'explosion des investissements en infrastructures (routes, viaducs, etc.).

Québec : niveau d'endettement sous la moyenne internationale

La prétention du gouvernement, c'est que le Québec est déjà plus endetté que ses voisins et qu'il faut donc éviter à tout prix

un endettement additionnel. Au niveau canadien, on remarque qu'effectivement la dette brute du Québec, en pourcentage du PIB, est la plus élevée de toutes les provinces. Par contre, si l'on se compare au niveau international selon la méthodologie de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), on constate que le Québec (s'il était considéré comme un pays et assumait « sa part » de la dette du gouvernement fédéral) se retrouverait légèrement sous la moyenne des pays de l'OCDE. Il est très loin derrière le Japon et le Portugal, mais également derrière la France, le Royaume-Uni et les États-Unis.

« Il n'y a donc aucune raison pour virer le Québec sens dessus dessous avec un programme d'austérité qui touche de plein fouet les services publics. »

Un plan intensif de réduction de la dette

En 2010, le Québec a adopté la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* qui prévoit que le ratio dette brute/PIB doit diminuer à 45% en 2026. L'objectif signifie donc une réduction de 9,9 points de pourcentage en 11 ans (54,9% à 45%). Il s'agit d'un objectif ambitieux. Le gouvernement compte sur deux mécanismes pour réduire sa dette :

1. une réduction du rythme de croissance de la dette nominale;

2. l'accélération des remboursements indirects de la dette par l'entremise du Fonds des générations.

Renoncer à l'austérité tout en respectant ses objectifs de réduction de la dette

Pour diverses raisons, il apparaît clair que le rythme actuel de remboursement de la dette est trop rapide. L'objectif de 45% du ratio dette brute/PIB pourrait être atteint aussi tôt qu'en 2022 ou 2023, soit 3 à 4 ans plus tôt que requis. Il n'y a donc aucune raison pour virer le Québec sens dessus dessous avec un programme d'austérité qui touche de plein fouet les services publics.

Le gouvernement pourrait réduire ses versements au Fonds des générations, reporter l'équilibre budgétaire et retrouver un rythme de croissance des dépenses comparable à celui des dernières années sans mettre en péril son objectif de 2026.

Pour éviter d'augmenter la dette plus encore, le gouvernement pourrait compenser le maintien de la croissance des dépenses par une réduction des investissements en infrastructures équivalente. Il pourrait aussi considérer une augmentation des contributions fiscales.

L'endettement du Québec est manifestement maîtrisé malgré l'impact de la crise. Il est inacceptable de remettre en question le modèle québécois ou de demander aux travailleuses et travailleurs de l'État de s'appauvrir sur cette base.

Une version complète de ce texte est disponible sur notre site : fec.csq.qc.net (actualité du 11 décembre 2014)



CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES CÉGÉPS

Des cégeps de classe mondiale

Le dernier congrès de la Fédération des cégeps s'est déroulé au mois d'octobre dernier sous le thème « Des cégeps de classe mondiale ». Retour sur l'évènement.

Gabriel Danis
Conseiller CSQ, enseignement supérieur

Reprenant le flambeau tenu par *Cégep international* depuis 1993, la Fédération des cégeps a intégré, depuis l'été 2014, les activités de l'organisme en son sein en créant une nouvelle Direction des affaires internationales. C'est maintenant cette direction qui soutient les collègues dans leurs efforts pour intégrer la dimension internationale à leurs activités et programmes de formation.

Un portrait des activités internationales des cégeps

L'internationalisation dans les cégeps se décline généralement en cinq secteurs d'activités : l'internationalisation de la formation, la mobilité étudiante, la mobilité enseignante, le recrutement d'étudiants étrangers et l'exportation du savoir-faire. Depuis l'an 2000, on peut dire que l'internationalisation a acquis une légitimité au sein des cégeps, si bien que 86% des collègues en font maintenant état au sein de leur plan

stratégique. De même, 4 secteurs sur 5 ont vu leurs activités augmenter. Premièrement, les programmes d'études orientés vers l'international sont passés de 12 à 63 en 15 ans, alors que le pourcentage de cégeps ayant signé une entente de mobilité étudiante est passé de 52% à 80% des établissements au cours de la même période. Le nombre d'enseignants ayant participé à des activités de mobilité a quant à lui été de 690 l'année dernière, une hausse de 140 enseignants par rapport à 2010.

Parallèlement, l'on note que le nombre d'étudiants internationaux au sein des cégeps a augmenté de 50% depuis 2009, si bien que dorénavant tous les cégeps accueillent des étudiants internationaux. Bien que la majorité des internationaux soient de nationalité française, ceux-ci proviennent de plus d'une centaine de pays! Toutefois, lorsqu'on compare les 3 500 étudiants étrangers inscrits au sein des cégeps avec les 30 000 étudiants internationaux des universités québécoises, force est de constater que beaucoup reste à faire.

Un des moments phares du congrès a certes été la présentation de Francisco Marmolejo, coordonnateur de l'enseignement supérieur à la Banque Mondiale. Après près d'une heure à amadouer les congressistes avec son humour de paneliste et des clichés sur la mondialisation galopante, M. Marmolejo nous a présenté rapidement les priorités de la Banque Mondiale pour l'enseignement supérieur. En voici quelques-unes : armer les étudiants pour qu'ils fassent des choix judicieux; accepter et valoriser la concurrence nationale et mondiale; concentrer les ressources publiques sur des programmes qui assurent un rendement social élevé; développer l'autonomie et l'efficacité des établissements; développer une culture d'ouverture et basée sur des preuves. Vous aurez compris que derrière ce lexique technocratique se cachent des enjeux très importants. De fait, qu'entend-on par la valorisation de la concurrence nationale et

mondiale? Par la concentration des ressources publiques dans les programmes qui assurent un rendement social élevé? Autant de questions et d'enjeux sur lesquels on ferait bien de s'interroger puisque selon M. Marmolejo, c'est dans les pays en développement, où la Banque Mondiale a une influence considérable, que le futur profil de l'enseignement supérieur sera défini! Malgré tout, la présentation de ces inquiétantes prescriptions a été chaudement applaudie!

Les étudiants étrangers, quel avenir pour les cégeps?

L'actualité récente nous a permis d'apprécier certaines sorties et annonces pouvant affecter à court, moyen et long terme l'avenir de l'internationalisation des cégeps. Tout d'abord, le rapport Demers sur l'offre de formation collégiale recommande au gouvernement de miser sur l'attraction d'étudiants étrangers. Selon ce rapport, les questions relatives à l'épreuve uniforme en langue d'enseignement ainsi qu'à la formation générale, qu'on perçoit comme des obstacles à l'intégration d'étudiants étrangers, devraient faire l'objet d'une réflexion à court terme, une réflexion que la Fédération des cégeps n'a pas cru bon d'inscrire à l'ordre du jour de son dernier congrès.

De même, cet automne, le gouvernement Couillard s'est entendu avec le président de la France afin de revoir les modalités de l'entente de réciprocité qui liait le Québec et la France sur les droits de scolarité. L'entente stipule que les étudiants français continueront de bénéficier d'un traitement préférentiel, mais les paramètres de l'entente restent à négocier. De la même façon, le récent rapport du Chantier sur le financement des universités recommande aussi au gouvernement de revoir à la hausse les droits de scolarité exigés aux étudiants étrangers. Est-ce que cette nouvelle donne aura une influence indirecte sur l'attractivité du réseau collégial auprès des étudiants étrangers et particulièrement auprès des étudiants français? Vous avez deviné, le congrès de la Fédération des cégeps a préféré ne pas en discuter...

